drone-spot

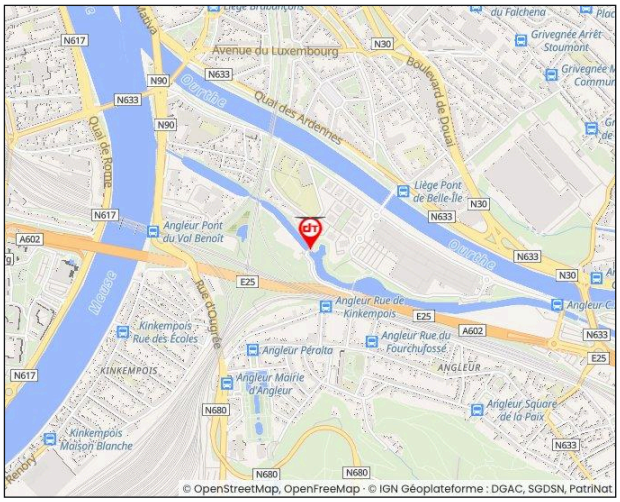
FICHE DE VOL

Générée le 17 novembre 2026

Angleur

Patrimoine · Belgique

Coordonnées GPS	50.61634, 5.58821
Altitude	63 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès direct en voiture
Aérodrome le plus proche	Hélistation de Citadelle 4,2 km, direction N · spot 99 m plus bas
Référence du spot	302895



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	07:20	07:56	16:49	17:26	8 h 53	07:56–08:49 · 15:57–16:49
Mer. 18 nov.	07:21	07:57	16:48	17:24	8 h 50	07:57–08:51 · 15:55–16:48
Jeu. 19 nov.	07:23	07:59	16:47	17:23	8 h 47	07:59–08:52 · 15:54–16:47

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Hélistation de Citadelle	Hélistation	4,2 km, direction N	162 m
Hélistation de Montegnee / CHC	Hélistation	4,7 km, direction NO	174 m
Hélistation de Sart Tilman	Hélistation	5,3 km, direction S	235 m
Hélistation de Grâce-Hollogne Agusta	Hélistation	9,6 km, direction O	180 m

Description

Le pont-levant des Aguesses se trouve non loin de la darse du canal de l'Ourthe. Dénommé également pont-levant Marcotty, il rappelle la présence en cet endroit d'un ancien moulin, installé sur le biez des Aguesses et remblayé dès le début du XXe siècle. Ce remarquable ouvrage en métal peint a été construit en 1852. Il est composé d'un tablier mobile partiellement en bois qui peut être levé et actionné à la main. Ce mécanisme fait de ce pont-levant un exemplaire unique en province de Liège. En bordure du pont, les murs de quai talutés en grand appareil de calcaire sont scandés par des piles de calcaire surmontées d'une main courante en métal peint. La maison de l'éclusier est visible aux alentours immédiats du pont-levant. Classé comme monument le 20 mai 1983

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=302895

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=50.61634&lon=5.58821
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.